



## PROMOTIONS HORS CLASSE

**L**e BO n°47 du 22 décembre 2016 a publié plusieurs notes de service visant à préciser les modalités d'avancement à la hors classe pour de nombreux corps (certifiés, agrégés, PEPS, PLP, CPE...).

La refonte en cours de nos grilles indiciaires et de nos modalités d'avancement fait de ces notes les dernières qui préciseront le fonctionnement du système actuel, avant de basculer l'année prochaine dans le nouveau cadre statutaire en application de l'accord PPCR.

Dans cette perspective, les différentes notes aménagent déjà une certaine **transition** : l'accent est ainsi mis sur la prise en compte des **services rendus en éducation prioritaire** ainsi que les établissements relevant de la politique de la ville, avec un appel à distinguer le « *degré de difficulté des établissements concernés* » conformément à la cartographie de l'éducation prioritaire en vigueur.

L'investissement professionnel est aussi régulièrement mentionné dans ce cadre.

La FAEN a toujours exigé la refonte et la revalorisation des grilles indiciaires et l'accélération des déroulements de carrière, en insistant sur la possibilité, **pour tout fonctionnaire ayant une carrière complète, d'accéder au moins à l'indice terminal de son corps de recrutement**. Force est de constater que ces dispositions transitoires ne font que préparer le terrain au nouveau système, dans lequel la mise en place progressive et plutôt confidentielle (seulement 10% des personnels concernés à terme, avec de grandes variables d'un corps à l'autre) de nouvelles classes dites « *exceptionnelles* » générera sous peu de nombreuses injustices.

A noter en outre que le BO contient également des informations pour les collègues souhaitant intégrer un autre corps d'enseignant **par liste d'aptitude**.

## MAYOTTE : l'inégalité perdue

**L**e Syndicat Autonome des Enseignants de Mayotte (SAEM), affilié à la FAEN, continue sa lutte en 2017 pour faire de l'égalité entre les ex-instituteurs du cadre territorial de Mayotte et leurs homologues (de métropole et des autres DOM), une réalité.

Face à un gouvernement qui considère le dossier comme bouclé, **le SAEM et notre fédération refusent toujours cette injustice flagrante** : les anciens instituteurs du cadre territorial intégrés dans le corps des IERM restent écartés des mesures accordées aux autres fonctionnaires relatives à l'amélioration de leur reclassement, et ceci pour une raison purement financière.

Il est pourtant évident que des fonctionnaires qui remplissent les mêmes missions, jouent le même rôle social, font le même travail, dans les mêmes écoles, devant les mêmes élèves, doivent avoir **la même reconnaissance** des pouvoirs publics et de la Nation, c'est-à-dire le même salaire.

En ce jour de rentrée pour l'île de Mayotte, le combat reprend donc et une majorité d'écoles risquent d'être fermées et de ne pas accueillir les élèves.



## Les effectifs du privé augmentent

L'enseignement catholique a publié ses chiffres consolidés d'effectifs scolarisés la semaine dernière : avec une hausse d'environ 0,8% dans le premier degré, et 0,9% dans le second, il accueille cette année environ **17 000 élèves de plus que l'année dernière**. Cette augmentation concerne l'ensemble des territoires. En hausse continue, les effectifs de l'enseignement privé catholique ont ainsi gagné **près de 80 000 élèves en huit ans**. Face à une population scolarisée relativement stable cette année sur l'ensemble de l'Education nationale dans le premier degré (+1200 élèves public et privé confondus), il s'agit donc bien **d'une hausse à ne pas minimiser**.

Le secteur privé scolarise désormais **13,7% de la totalité des élèves du premier degré**.

Ces chiffres préoccupant pour nos écoles publiques ne font que confirmer une tendance de « fuite » du système éducatif public, accentuée par les récentes opérations de démolition opérée contre notre Education. La séparation des religions et de l'Etat, afin de préserver la neutralité des services publics et le respect des convictions de chacun, reste **pour la FAEN une des conditions nécessaires à la cohésion sociale et à la paix civile**.

Notre fédération continue de revendiquer une attribution des fonds publics **au seul service public laïque d'éducation** qui a, lui, **l'obligation de scolariser tous les jeunes** jusqu'à 16 ans présents sur le sol français, sans discrimination, et de leur inculquer les valeurs de la République, afin de lui conserver les moyens de son action et d'un enseignement de qualité pour tous.

## Démissions à la hausse

Dans le cadre du débat sur le projet de loi de finances 2017, le Sénateur Jean-Claude Carle (LR) a incidemment accompagné ses dires d'un tableau d'observation statistique des démissions des enseignants. Chiffres rarement communiqués avec précision par le ministère... et d'autant plus précieux !

Dans le **premier degré**, ces chiffres révèlent une hausse importante et continue des démissions, qui ont été **multipliées par 6 depuis 2012** :

### PREMIER DEGRÉ

Année scolaire	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
nombre de démissions	65	99	298	434
Augmentation par rapport à l'année précédente (en %)	?	<b>+ 52%</b>	<b>+ 201%</b>	<b>+ 45%</b>

Dans le second degré, la situation est à peine moins sombre :

### SECOND DEGRÉ

Année scolaire	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
nombre de démissions	120	141	355	371
Augmentation par rapport à l'année précédente (en %)	?	<b>+ 17,5%</b>	<b>+ 152%</b>	<b>+ 4,5%</b>

Considérant les chiffres comme trop faibles pour avoir du sens, **le Ministère se refuse à tout commentaire**, mais pour la FAEN, il révèle un problème de longue date : lutter contre les inégalités de traitement, les salaires discriminatoires, obtenir une plus grande considération des personnels, du travail qu'ils accomplissent et une meilleure prise en compte des difficultés qu'ils rencontrent dans l'accomplissement de leurs missions constitue toujours une priorité de notre fédération et **le seul moyen d'inverser cette triste tendance**.

## MEILLEURS VŒUX POUR 2017 !

**Au nom de la Fédération Autonome de l'Education Nationale, l'ensemble du Bureau national de la FAEN vous présente ses vœux les meilleurs pour l'année qui commence, et qui s'annonce riche en changements.**

**Les occasions ne manqueront sans doute pas de nous mobiliser pour continuer à défendre solidairement les intérêts de tous les personnels de l'Education nationale et des élèves dont nous avons la responsabilité !**

**Bonne année à tous !**